



## Utilisation photos sans autorisation

Par **MiB**, le **07/02/2009** à **12:24**

Bonjour , j'ai eu recours a une photographe lors de mon mariage en mai 2008. Photographe qui exerce légalement et dont l'annonce internet avait retenue mon attention. Aujourd'hui , une amie me signale que mes photos , d'ordre assez intime et sur lesquelles nous sommes aisément reconnaissable , servent a illustrer son site internet ainsi qu'une nouvelle annonce.

Outre le fait que mes photos sont vu par tous alors que je n'ai pas donné mon accord , j'ai pu vérifier que leur telechargement n'était pas un probleme insurmontable.

Je viens de la contacter de façon " amical " afin de lui faire part de mon desaccord et de mon mécontentement. Emails dont je garde des copies , au cas ou !!

Quels sont mes droit en la matière et dans l'hypothèse ou mes mails resteraient sans suite quels sont les recours possibles ?

Merci de m'aider a garder ce jour unique comme un agréable souvenir !

Cordialement